

Décret du ministère des affaires sociales et de la santé

modifiant le décret du ministère des affaires sociales et de la santé relatif au marquage et à la présentation des produits du tabac, des produits connexes et de leurs unités de conditionnement

Conformément à la décision du ministère des affaires sociales et de la santé, le titre du chapitre 2 et l'article 20, paragraphe 3, du décret du ministère des affaires sociales et de la santé relatif au marquage et à la présentation des produits du tabac, des produits connexes et de leurs unités de conditionnement (591/2016) est *modifié*; et un nouvel article 14 bis est *ajouté* au décret, libellé comme suit:

Chapitre 2

Étiquette d'avertissement pour les unités de conditionnement des cigarettes électroniques, des flacons de recharge et des produits à base de nicotine sans combustion

Article 14 bis

Étiquette d'avertissement pour les unités de conditionnement de produits à base de nicotine sans combustion

Les dispositions des articles 11 à 14 relatives à l'étiquette d'avertissement requise pour les unités de conditionnement des cigarettes électroniques et des flacons de recharge s'appliquent également à l'étiquette d'avertissement requise pour les unités de conditionnement de produits à base de nicotine sans combustion en vertu de l'article 39 bis, paragraphe 1, point 5, de la loi sur le tabac (549/2016).

Article 20

Apposition de l'étiquette d'avertissement

Les étiquettes d'avertissement visées au chapitre 1 ci-dessus ou à l'article 39a, paragraphe 1, alinéa 5 de la loi sur le tabac ne doivent pas être masquées et elles doivent être parfaitement visibles. Elles ne peuvent masquer l'étiquette de prix ou le texte relatif au prix de détail visé à l'article 11 de la loi sur le droit d'accise sur le tabac. Les étiquettes d'avertissement visées au chapitre 1 ci-dessus ne doivent pas non plus obscurcir ou interférer avec la lisibilité des marquages de traçabilité et des dispositifs de sécurité visés à l'article 32, paragraphe 1, alinéa 2 de la loi sur le tabac.

Le présent décret entre en vigueur le [date] [mois] 20xx.

Helsinki xx xx 20xx

Ministre de ... Prénom Nom de famille

Titre Prénom Nom de famille